

92 SPORT
Société par actions simplifiée
Au capital de 1500 euros
Siège social : 108 RUE MARTRE
92110 CLICHY
RCS 990 399 958

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 05 Décembre 2025

L'an deux mil Vingt cinq
Le 05 décembre A ONZE HEURES,

*Les actionnaires de la **92 SPORT** société par actions simplifiée au capital de 1500 €, divisé en 150 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la présidence.*

- M. BENCHIA Saci

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **M. BENCHIA Saci** actionnaire

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- DEMISSION DU PRESIDENT
- Nomination d'un nouveau président
- Cessions d'actions
- Transfert de siège
- Questions diverses
- Pouvoir au porteur

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

PREMIERE RESOLUTION

M. BENCHIA Saci aux actionnaires que pour des raisons personnelles, il ne peut plus exercer désormais les fonctions de Président de la Société. Il présente donc sa démission à la collectivité des associés et leur demande de nommer un nouveau président
L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par **M. BENCHIA Saci** Démissionner de ses fonctions de président et le remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Président
M. FETOUH Nouredine
Né le 16/06/1993 à Saint-Denis de nationalité Française
Demeurant : 9, Allée Che Guevara 93200 Saint-Denis Pour une durée indéterminée

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. FETOUH Nouredine
déclare qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée après avoir pris connaissance des motifs exposés par M. BENCHIA Saci
donne son agrément pour qu'elle puisse céder les 50 actions qu'il détient dans le capital
de la SAS 92 *SPORT*
à : M. FETOUH Nouredine et à

Moyennant le prix de 500 €

Il en résulte que les Actions sont réparties comme suit :

De numéro 1 à 75 inclus : M. FETOUH Nouredine

De numéro 76 à 150 inclus : M. FETOUH Mohamed, El, Amine

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

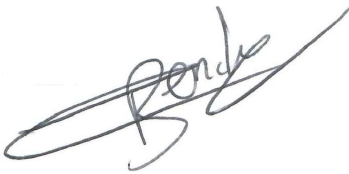
DERNIERE RESOLUTION

L'assemblée donne pouvoir au porteur de la présente pour effectuer toutes les formalités légales résultant des cessions sus-autorisées

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

A large, stylized handwritten signature in black ink, possibly reading 'Bouk'.A handwritten signature in black ink, possibly reading 'Min'.A handwritten signature in black ink, possibly reading 'Fekah'.